

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

730-2-15

1994

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1
1997-02

Amendement 1

**Dispositifs de commande électrique
automatiques à usage domestique
et analogue –**

**Partie 2:
Règles particulières pour les dispositifs de
commande électrique automatiques détecteurs
du niveau d'eau du type à flotteur ou à électrode
utilisés dans les réalisations de chaudières**

Amendment 1 1994/AMD1:1997

**Automatic electrical controls for
household and similar use –**

**Part 2:
Particular requirements for automatic electrical
water level sensing controls of the float or
electrode-sensor type used in boiler applications**

© IEC 1997 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission
Telefax: +41 22 919 0300

e-mail: inmail@iec.ch

3, rue de Varembé Geneva, Switzerland
IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

B

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le comité d'études 72 de la CEI: Commandes automatiques pour appareils domestiques.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants :

FDIS	Rapport de vote
72/346/FDIS	72/369/RVC

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 4

AVANT-PROPOS

Modifier le deuxième alinéa après le tableau comme suit:

La présente deuxième partie est destinée à être utilisée conjointement avec la CEI 730-1. Elle a été établie sur la base de la deuxième édition, parue en 1993 et son amendement 1 (1994).

Page 10

2 Définitions

2.2 *Définitions des différents types de dispositifs de commande en fonction de l'application*

2.2.19 *Ajouter la note explicative suivante:*

Voir 2.2.103.

2.2.20 *Ajouter la note explicative suivante:*

Voir 2.2.101.

Page 20

14 Echauffements

14.4.3.1 N'est pas applicable.

Page 28

Annexe H

Prescriptions pour les dispositifs de commande électroniques

H.11 Prescriptions de construction

H.11.12 *Dispositifs de commande utilisant des logiciels*

H.11.12.8 *Remplacer la note explicative par ce qui suit:*

La valeur des temps déclarés peut être spécifiée dans la norme de produit applicable.

H.11.12.8.1 *Ajouter la note explicative suivante:*

Les réponses déclarées dans le tableau H7.2, prescription 72, peuvent être spécifiées dans la norme de produit applicable.